

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 6, 8 et 14, Am Wapp à Schiffflange se caractérise comme suit :

Les immeubles portant les numéros 6, 8 et 14 am Wapp à Schiffflange composent l'ensemble de la ferme connue sous le nom de Ferme Dumont, Dumontshaff ou Dumongshaff (GEN). Il s'agit d'une ferme en U (TYP) de taille assez remarquable dont les bâtiments d'habitation et d'exploitation sont implantés autour d'une cour intérieure. L'ensemble de la ferme comporte en outre des jardins et vergers entourant les immeubles à l'ouest et au sud, partiellement encore clôturés par un mur historique, ainsi qu'un pigeonnier. Pendant une très longue période, la ferme (avec le moulin avoisinant) était implantée isolément entre Schiffflange et Pontpierre et a marqué la campagne au point de donner son nom au lieu et à la réserve naturelle située à l'est de la propriété (TLP/LHU). Au cours du XIX^e et XX^e siècle, entre autres à la suite de l'essor sidérurgique, les environs se sont progressivement urbanisés par la construction de quartiers d'habitation, de zones industrielles ou encore de l'autoroute. Malgré cette expansion, qui continue à ce jour, la ferme est restée généralement isolée (bien que le moulin soit également toujours en place et deux maisons soient venues s'ajouter aux alentours).

La découverte d'un chapiteau gallo-romain et d'une monnaie de l'empereur Domitien¹ dans le jardin du Dumontshaff ont mené à l'hypothèse de l'existence d'un sanctuaire gallo-romain à cet endroit². La première mention du village disparu d'Udange et/ou de Hédange, en 874, sous le nom de «Villa Hodingas», suggère aussi une utilisation des terrains dès l'époque gallo-romaine. Il est toutefois difficile, sur la base des connaissances actuelles, de conclure sur la nature de ces vestiges. La vaste étendue du site laisse également penser à la présence d'une villa gallo-romaine.

Plusieurs sources ayant analysé des documents anciens, aussi à propos du moulin avoisinant, arrivent à la conclusion que les origines de la ferme remontent au Moyen-Âge, lorsque le(s) hameau(x) de Hédange/Hedingen et Udange/Udingen³ étai(en)t encore habité(s) et en place. Le premier document

¹ P. Medinger, Rapport du conservateur, PSH 66, 1936, p. 366

Le 8. IV. 1935 l'élève Olinger des Cours supérieurs m'a donné un moyen bronze, probablement de Domitien, que son père avait trouvé en terre dans son jardin "um Dumonts-Haff" à Schiffflange.

² Carte archéologique du Grand-Duché de Luxembourg 25B, p.36 -37.

Dumontshaff, im Wap - Substructions gallo-romaines (temple?): le fragment d'un très beau chapiteau ainsi qu'une monnaie de l'empereur Domitien (?) ont été trouvés dans le jardin du Dumontshaff.

³ Selon certains articles, Udange/Udingen aurait été près du Dumontshaff, tandis que pour d'autres auteurs il s'agirait de Hédange/Hedingen. Encore d'autres articles affirment qu'il s'agissait de deux lieux distincts, mais les sources de ces affirmations ne sont généralement pas indiquées.

- Schiffflingen bereits im Jahre 798 – Spuren früherer Siedlungen in der Umgebung des Ortsteils Schiffflingen in : Escher Tageblatt, 18 février 1942.
- Frühere Siedlungen des Ortsteils Schiffflingen – Namen und Überreste des Escher Gemarkung aus alter Zeit in : Escher Tageblatt, 2 novembre 1943.
- Richard Maria Staud et Joseph Reuter, Die kirchlichen Kunstdenkmäler des Dekanats Esch in: T'Hémecht 1 avril 1957.

mentionnant concrètement la ferme date de 1717. Il y est question d'un litige juridique avec le couvent cistercien de Bonnevoie, auquel appartenait alors la ferme et ses terres⁴. Le nom de Dumontshaff /Dumongshaff provient probablement d'un de ses habitants ou propriétaires du XVIII^e siècle.⁵

En ce qui concerne les constructions en place de nos jours, leurs origines remontent au moins au XVIII^e siècle. En effet, la ferme est déjà inscrite sur la carte de Ferraris (1771-1778) sous le nom de « cense Dumonthoff »⁶. La clé du portail de grange adossée à la maison d'habitation porte d'ailleurs la date de 1763 et la maison présente des éléments caractéristiques pour l'architecture de cette époque, tels que son gabarit, la composition de ses façades ou encore ses encadrements en pierre naturelle aux linteaux droits surmontés d'arcs surbaissés (PDR). Toutefois, il est possible que des structures plus anciennes soient encore contenues dans la substance bâtie.

Sur le premier plan cadastral établi vers 1824, la ferme est inscrite, sous la section C de la commune d'Esch-sur-Alzette, puisque Schiffange ne devient une commune à part qu'en 1870. À cette époque, le propriétaire inscrit dans les tableaux cadastraux⁷ était Michel Gonner (1776-1852) qui avait donné la ferme à bail à Bernard Bestgen⁸. La propriété passa ensuite aux mains de son fils Nicolas Gonner l'aîné (1820-1868) et plus tard à son second fils Nicolas Gonner-Nau (1824-1908). Ce dernier donnait la ferme à bail au couple Waltener-Schon⁹. La famille Gonner, et notamment Nicolas (II), était connue pour avoir d'énormes possessions de terres, d'immeubles et de mines/usines¹⁰. Lorsque Nicolas Gonner-Nau mourut en 1908 il n'avait pas d'héritier direct et tout son héritage dut être vendu aux enchères. Plusieurs annonces de journaux datant des années 1909 à 1911¹¹ témoignent des difficultés rencontrées jusqu'à ce que Jean-Pierre Olinger devienne le nouveau propriétaire de l'ancienne métairie. La famille Olinger occupait la ferme jusque-là en tant que tenancier¹² et faisait, à ce qu'il paraît, partie des nombreuses parties héritières. Les descendants de la famille Olinger sont jusqu'à ce jour les propriétaires du site.

L'ensemble se compose de plusieurs bâtiments (maison d'habitation, maison des valets et annexes agricoles) disposés en forme de U autour d'une cour intérieure rectangulaire. Cette forme s'est développée au fil des siècles, comme on peut l'apercevoir en comparant la carte de Ferraris, le premier plan cadastral et les plans cadastraux suivants. En effet, au début, les bâtiments étaient plus dispersés, avec plus d'espace entre eux. Ce n'est qu'au fil du temps qu'ils ont été agrandis de façon à fermer la cour sur presque trois côtés (EVO). Sur la carte de Ferraris, on aperçoit aussi qu'un mur de clôture se trouvait au nord, à l'ouest et à l'est, tandis qu'au sud la propriété était délimitée par le canal du moulin.

-
- 400 Jahre Festung Esch – Eine Konferenz von Professor Jos. Flies in : Luxemburger Wort, 28 juin 1963.
 - Jean Milmeister, Untergegangene Dörfer in Luxemburg in: Revue, 9 février, 1974, p. 26-30.
 - René Klein, Wappen und Ursprung der Herren von Kayl. in: Hémecht, 27, 1975.
 - Emile Erpelding, Die Mühlen des Luxemburger Landes, Luxembourg, 1981.

⁴ Administration de la nature et des forêts, Zone naturelle Dumontshaff, 2011, p.104 (sans mentionner de source)

⁵ Ons Hémecht, n°4, 1933, p. 347 (Il s'agit d'un compte rendu de la publication : Jean-Baptiste Weyrich, Schloss und Schlossherrschaft Berwart, Esch-Alzette, 1933.)

⁶ Joseph-Johann-Franz Ferraris, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, planche 225 Soleuvre, Bibliothèque royale de Belgique, 1771-1778.

⁷ Administration du cadastre et de la topographie, premier plan cadastral, Schiffange, planche A6, 1824 sqq. & tableau indicatif, 1824.

⁸ Fernand Lorang, Die Hinterlassenschaft des Rümelinger Grossgrundbesitzers und Minenherrn Nic. Gonner-Nau in: Hémecht, n°4, 1986, p. 562.

⁹ Idem, p. 566.

¹⁰ Idem, p. 555-572.

¹¹ Liste non exhaustive des arctiles concernés : Luxemburger Wort, 17 avril 1909 – arme Teufel, 3 octobre 1909 – Obermosel-Zeitung, 5 octobre 1909 – arme Teufel, 21 mai, 1911 – Obermosel-Zeitung, 7 juillet 1911 – Die neue Zeit, 30 juillet 1911 – Luxemburger Wort, 1 septembre 1911.

¹² Obermosel-Zeitung, 5 mai, 1905.

De ce mur, construit en moellons de grès, sont conservées la partie orientale et une grande partie de la section septentrionale (AUT/PDR). L'accès à la cour se fait entre deux immeubles sur le long côté au nord, donnant sur la maison d'habitation qui est implantée juste en face de la grille d'accès, sur l'autre long côté. Le côté court à l'est comporte des annexes agricoles, tandis que le quatrième côté (le second côté court à l'ouest) n'est pas bâti mais présente un mur soutenant le jardin.

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et la façade principale se divise de manière régulière, mais non symétrique, en quatre travées (plus la descente de cave, qui est située entre la troisième et la quatrième travée). La façade postérieure se divise en trois travées d'ouvertures. Les compositions, bien rythmées et bien proportionnées, de même que les formes et les tailles des ouvertures, tant en façade principale que postérieure, sont caractéristiques de l'architecture traditionnelle (rurale) du XVIII^e siècle (PDR). Il en va de même pour les encadrements des baies, en pierre naturelle, qui présentent des linteaux droits surmontés d'arcs segmentaires (AUT/PDR). Au rez-de-chaussée, les fenêtres ont d'ailleurs encore conservé leurs barreaux historiques. La façade latérale gauche est adossée à une annexe agricole et la façade latérale droite est aveugle, à part deux petites fenêtres dans le pignon.

Généralement la maison a conservé la majorité de sa structure bâtie historique tels que les murs porteurs, les divisions verticales, la cave voûtée et la charpente. Les éléments de finition historiques ne datent pas tous de l'époque de construction, mais témoignent de différentes phases de transformations entreprises au fil des siècles. Ainsi, sont conservés des encadrements de portes en pierre, des portes en bois, des revêtements en carrelage et en bois, des décorations en stuc sur les plafonds. Les éléments présentant une valeur patrimoniale datent de la fin du XVIII^e siècle, du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle (AUT/PDR/EVO). À certains endroits (escalier, sols, plafonds, chambranles) des revêtements plus jeunes cachent probablement encore d'autres éléments historiques.

Les annexes agricoles datent de différentes époques, d'où leurs différences de gabarits. Les encadrements en pierre naturelle des portes, portails et fenêtres de granges et d'étables sont caractéristiques de leurs fonctions et de leurs époques respectives, allant du XVIII^e au XX^e siècle (AUT/PDR). Elles conservent leurs structures bâties, avec leurs murs porteurs, leurs divisions horizontales et verticales et, partiellement, leurs charpentes authentiques (AUT/PDR). Des transformations, telles que de nouvelles ouvertures ou des baies murées, sont également typiques pour des immeubles fonctionnels (EVO). Le bâtiment implanté sur l'angle nord-ouest de la cour est connu sous le nom de « maison de valet / Kniechthaus ». Il porte la date de 1899 sur le linteau d'une entrée aujourd'hui murée. Mais puisque le premier plan cadastral représente déjà une construction à cet emplacement, il est possible que ses bases soient plus anciennes. Cet immeuble a conservé ses structures bâties historiques, bien qu'il ait subi des transformations intérieures afin de pouvoir servir aujourd'hui d'immeuble à appartements.

Le pigeonnier, implanté (GEN/RAR) à une vingtaine de mètres à l'ouest de la maison fait également partie de l'ensemble du site. Sur la carte de Ferraris, il n'est pas représenté, soit parce qu'il n'était pas encore en place, soit parce qu'il était considéré comme un immeuble secondaire sans importance. En tout cas, sur le premier plan cadastral établi vers 1824, il est visible, sur son emplacement actuel. Il s'agit d'une construction carrée (6 m x 6 m), érigée en grès, couverte par une toiture en pyramide décorée par un épi de faîtage, et s'élevant sur environ sept mètres, donnant un aspect de tour. Le rez-de-chaussée est accessible sur la façade orientale par une porte avec un encadrement en pierre naturelle (AUT/PDR). Le sol est revêtu de grandes dalles en pierre naturelle (AUT/PDR). Une grande

cuve, en béton, servait à faire la lessive, avec l'eau du puits situé à proximité. Il est probable que cette cuve, qui date de la première moitié ou du milieu du XX^e siècle, remplace un bassin plus ancien. Les trois autres façades présentent des fenêtres et des portes (murées) de différentes tailles aux encadrements en pierre (AUT/PDR). La partie supérieure de la construction était réservée aux pigeons. En effet, à l'intérieur, les murs sont couverts de boulines carrées. Au-dessus de l'entrée se trouve une ouverture permettant l'accès d'un humain, et encore plus haut, sous la corniche, se trouvent, au sud et à l'est, des ouvertures et tables d'envol pour les oiseaux.

L'ancienne métairie a été, avec le moulin, pendant une très longue période isolée dans la campagne, et a fini par donner son nom au lieu et à la réserve naturelle adjacente. L'ensemble du site, avec tous les bâtiments, le verger/jardin et les murs de clôture, constitue un paysage culturel avec toutes ses strates historiques. L'ensemble de la ferme et les immeubles individuels ont connu une évolution au fil du temps. Pourtant, les bâtiments ne sont pas seulement des témoins de l'architecture traditionnelle (rurale) et du passé rural de Schifflange et des alentours, mais ils sont aussi des témoins de l'histoire et de l'évolution des rapports de propriété au fil des siècles. En effet, la ferme s'est développée de la cense / du domaine appartenant au couvent et exploité en fermage, à la propriété de grands terriens et industriels toujours donnée en bail, jusqu'à la propriété privée « ordinaire » en tant que ferme paysanne. La ferme, composée de la maison d'habitation, des annexes, du colombier, des murs de clôture et des jardins/vergers, constitue un ensemble remarquable chargé d'histoire. Elle présente une valeur patrimoniale et un important degré d'authenticité tant pour les bâtiments que pour le site dans son ensemble et présente d'un point de vue historique, archéologique, architectural, artisanal, social et paysager un intérêt public justifiant sa protection.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typicité (TYP), rareté (RAR), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 6, 8 et 14, Am Wapp à Schifflange (no cadastral 4716/12336). Il est proposé d'analyser, et le cas échéant, de protéger également l'ancien moulin dit « Neimillen » sis 9 et 11, Am Wapp, y inclus canal et barrage éventuel.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Gaetano Castellana, Claude Clemes, Gene Kasel, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 25 février 2026